

Soirée CV, retraites : les Lyonnais nous la rejouent !

Fort du succès de la précédente soirée entre internes et industriels qui s'était déroulée le 31 mai 2012 à Lyon (cf revue Observance de décembre 2012 hors série n°11), une nouvelle soirée a été organisée le 5 Décembre 2012 à l'initiative du Syndicat des Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Lyon (SIPHJL). Son thème - la rédaction de CV et de lettres de motivation, l'imposition, et la retraite. Une fois de plus le succès était au rendez-vous : 55 internes de toutes filières étaient réunis. Ce numéro de l'Observance hors-série vous présente une synthèse portant sur les CV, lettres de motivation et les retraites.

CV et lettre de motivation

Intervention de Pascale Dumolard (RH, Merck Serono).



Pour cette première et patriciale autour de la rédaction des CV et des lettres de motivation, Madame Dumolard est personnellement venue nous présenter ce qu'il faut faire, ou plutôt ce qu'il ne faut pas faire ! Elle insiste sur le fait que l'intention de rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation (LM) est liée à la sensibilité de chaque RH, mais certains signes éditoriaux ne tombent pas.

Pour commencer : le CV, il doit être l'effet de ce que l'on est, tout en répondant à l'attente de l'employeur. En d'autres termes, il n'est pas figé ! Adaptez-le à chaque poste auquel vous postulez en mettant en avant ce qui vous attire et un atout pour le poste en question. La règle est donc simple, le CV doit être clair, cohérent et surtout lisible tout en étant adapté à la demande. Gardez à l'esprit que l'opinion d'originalité l'originalité, vous ne postulez à priori pas pour un poste de design !

Quant au contenu, soyez logique. Pas de fouiller tout ! Il faut donner envie à l'employeur d'en savoir plus sur vous à l'issue d'un entretien. Bien entendu, débouillez-vous pour éviter les fautes d'orthographe, ça ne fait jamais envie ! Quant à la taille, une à deux pages maximum.

En règle générale le CV est organisé en 4/5 rubriques qui sont l'état civil, la formation, l'expérience professionnelle, les autres compétences, +/ - divers.

En ce qui concerne les diplômes, indiquez le plus récent en premier ! Pour l'économie de la place, pas la peine de parler de vot' et b'evet des collègues ! Vous êtes intéressés en pharmacie, ce qui laisse supposer à l'employeur que vous avez le bac !

Soignez la présentation, l'alignement... Le visuel est important, vot' et CV doit donner envie d'être lu. Vous pouvez pour cela par exemple faire un tableau puis enlever les marges. Pour bien présenter, il existe des modèles de CV sur Word ou sur Mac.

Attention, ne mettez pas trop de couleurs ! Vot' et CV va être imprimé en noir et blanc voir photocopié, au final la qualité sera à la fois et le résultat illisible ! La sobriété est appréciée.

De même, envoyez-le toujours en format pdf quand vous postulez par e-mail (majuscules des cas) car parfois l'ouverture et vot' est mise en page peut sauter ce qui se fait dommage ! Il est judicieux une fois le CV réalisé de prendre un recul en se posant les vraies questions pour faire le point, du type : mon CV répond-il à l'emploi proposé, donne-t-il envie de me rencontrer, suis-je capable d'expliquer et de justifier tout le contenu ? Il peut être intéressant de le faire lire et par quelqu'un d'autre, de présenter encore dans la même rubrique professionnelle que vous.

La photo est non obligatoire mais peut être mise de côté si vous n'êtes pas candidat. En tout cas mieux vaut ne pas en mettre si vous assemblez à un épisode de justice dessus !

Quant à la phrase « je suis » elle est non obligatoire et également et à peu près unique but d'être peiné le recruteur pour qu'il se souvienne de vous et qu'il ait envie d'engager la conversation sur ces fameux sujets ! Mais mieux vaut ne rien mettre et que de mettre à l'aise la lecture, la danse... C'est bien mais quelle lecture ? Quel type de danse ?...

Si cette phrase vous tient à cœur, vous devez monter que

vous vous impliquez dans vos hobbies, il faut que ce soit une passion. Par exemple si vous aimez la cuisine, écrivez que vous êtes un chef pâtissier en herbe ! Le recruteur est patient ! Simplifiez-lui la vie ! Plutôt que de mettre la mission de novembre et avril, écrivez la durée des missions !

En ce qui concerne les rubriques spécifiques langue, compétences informatiques etc., écrivez ! Anglais lu, parlé, écrit ça ne veut rien dire ! Excel seul non plus. Enfin les minons par le commencement... le titre ! Ca ne sert à rien de mettre « Curriculum Vitae » ! Vous êtes à la recherche de place ! Préférez-en plutôt pour spécifier une fonction particulière, par exemple « double compétence : pharmacien et responsable qualité » etc.

Maintenant, passons à la lettre de motivation. Elle est incontournable, mais ne se situe que si le CV est cohérent ! La LM doit être courte, succincte, bien présentée. Il existe un plan classique en 3 parties : vous/moi/nous. Une variante appréciée est pour moi je poste/ce qui m'intéresse, je parle de moi / mes valeurs et l'entreprise. Pensez à la petite formule de politesse à la fin. Évitez de écrire vot' et CV, le recruteur l'a lu !

Retraites

Intervention par le Groupe Pasteur Mutualité (GPM), avec Sabrina Nicole-Williams et Cédric Champenois.

En tant qu'internes, nous sommes affiliés obligatoirement à 2 régimes : CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) et IRCANTEC (Institution de retraite complémentaire et des agents non-titulaires de l'Etat et des collectivités publiques). Actuellement l'âge légal de départ à la retraite est de 65 ans, ce chiffre n'est pas fixe et évolue a...

En ce qui concerne la CNAV, en 2012, il faut avoir cotisé 164 semestres. Ce nombre de semestres peut varier mais est fixé avant le 56ème anniversaire de la génération concernée. La pension de retraite est calculée de la sorte : (salarié annuel moyen X taux X nombre de trimestres cotisés) / nombre de semestres de cotisation éligibles. Le taux maximal est de 50%. Le salaire moyen annuel est la base d'une pension de retraite. Sachant que le montant maximum de la pension ne peut excéder 50% du PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale) c'est-à-dire maximum 1515 € par mois, et elle ne peut être inférieure à 620,92 € par mois en 2012.

Dans la formule, quelques modifications importantes sont possibles : + 4 trimestres pour la femme ayant adopté ou un enfant, + 4 trimestres pour un enfant élevé...

Votre CV et votre LM étaient accueillis, vous avez décroché un entretien : félicitations ! Ce n'est pas le moment de tout gâcher ! Attention aux petites manies (le stylo qui clique, etc). En général, les mains n'est pas éditoriales mais le mieux est d'être soi-même et non st'essé. Lors de l'entretien ne laissez pas de défauts mais de points d'amélioration, bien entendu ! Les conseils sont de ne pas se laisser intimidé, de rester soi-même (on se prépare, vous l'avez compris), de ne pas perdre ses moyens face à une question piège et le cas échéant de ne pas hésiter à demander le temps de réflexion avant de répondre.

En définitive, mettez-vous en valeur ainsi que vot' et LM ! Un petit mot sur les publications : d'un côté not' et LM nous sommes amenés à publier, ce qui est une plus-value d'un entretien. Cependant mettez la liste de toutes nos publications dans not' et CV ne se t'ait à rien ! Ces publications n'intéressent que peu les RH. En revanche, le recruteur lui-même a peut-être de ce type d'informations. Ce que vous pouvez faire est de noter que vous avez fait des publications sur tels et tels sujets tout en précisant la revue, et d'en parler lors de l'entretien.

Le régime IRCANTEC est une retraite complémentaire obligatoire et fonctionne par points et selon le principe de répartition. On convertit le nombre d'années de cotisation en points élevés sur salaire. Il y a deux tranches, A et B, en fonction des revenus. La tranche A correspond à l'action inférieure ou égale au plafond de la sécurité sociale tandis que la tranche B correspond à l'action supérieure de ce plafond. Le plafond annuel de la sécurité sociale évolue et à titre d'exemple il correspondait en 2011 à 2 946 € et les émoluments ou gains sont versés par mois contre 3031 € en 2012. Attention si l'on excède un certain plafond, cela ne compte pas plus. La formule de calcul de points est totale des cotisations théoriques selon la tranche / salaire de référence de l'année. Puis on divise le nombre de points par la valeur du point qui diffère selon les années et est fixée chaque mois d'avril. En avril 2012, la valeur du point IRCANTEC est de 0,46851 € alors qu'elle était de 0,45887 € en 2011 par exemple.

En définitive, pensez à la retraite dès que possible. Même sans adhérer à un organisme privé qui ne vous offre pas un avantage une fois à la retraite, vous pouvez créer un compte épargne qui permet de piocher dedans en cas de coup dur mais d'assurer vos années de retraite. Conclusion : mettez des sous de côté !